
Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés

Discussion thématique 5 :

Questions touchant aux quatre sections de fond du Cadre d'action global pour les réfugiés et questions générales

15 novembre 2017

Groupe de discussion 2 : Comment pouvons-nous assurer une réponse engageant l'ensemble de la société aux déplacements massifs de réfugiés et aux situations prolongées ?

Résumé

La Déclaration de New York en appelle à des actions globales en faveur des réfugiés, fondées sur des approches multipartites engageant l'ensemble de la société, impliquant les autorités locales, les organisations internationales, les partenaires de la société civile, le secteur privé, les médias et les réfugiés eux-mêmes. Le groupe de discussion 2 a réfléchi à la forme que pourraient prendre ces approches et aux paramètres pouvant être appliqués, afin de traduire ce concept abstrait en propositions concrètes pour le programme d'action.

Les membres du groupe de discussion et les participants ont souligné que les approches engageant l'ensemble de la société étaient un élément essentiel des réponses aux mouvements massifs de réfugiés, notamment car :

- elles permettent aux voies locales (réfugiés, population d'accueil, autorités, société civile, etc.) de s'exprimer ;
- elles mobilisent de nouvelles ressources ;
- elles engagent les acteurs humanitaires dans des partenariats avec des ministères non traditionnels ;
- elles ciblent et mobilisent les contributions des acteurs financiers, privés et du développement ; et
- elles facilitent la coordination entre un éventail d'initiatives différentes, maximalisant ainsi l'efficacité.

L'approche engageant l'ensemble de la société consiste avant tout à encourager des actions qui font appel aux ressources personnelles à la fois des réfugiés et des communautés d'accueil, y compris à leur foi, à leurs idées, à leur esprit d'entreprise, à leur compassion et à leur culture. Les participants ont aussi rappelé que les approches engageant l'ensemble de la société devaient éviter d'être source de confusion, de chevauchements ou de retards, et devaient reposer sur les principes de partenariat, d'égalité des genres, de transparence et de complémentarité. Les participants ont souligné la nécessité d'un engagement continu des réfugiés, en particulier des femmes et des jeunes, ainsi que d'autres acteurs, dans l'élaboration du programme d'action.

Propositions pour le programme d'action

Tirées du document de réflexion

1. Sur un « réseau mondial de solidarité » entre les villes engagées pour la protection des réfugiés et la recherche de solutions en leur faveur
 - Cette proposition a recueilli un large soutien parce que la majorité des réfugiés vivent dans les villes et que les villes constituent le cadre dans lequel tous les autres acteurs peuvent intervenir.

- Les participants ont cité à cet égard l'exemple majeur du Réseau des villes solidaires, qui a invité les maires de toutes les villes des États membres de l'Union européenne à le rejoindre.
- Les activités des chambres de commerce possèdent également un potentiel important, notamment pour faire en sorte que les réfugiés puissent répondre à la demande du marché du travail en supprimant les obstacles réglementaires, en amenant les employeurs potentiels à connaître leur nouvelle main-d'œuvre et en organisant des ateliers publics sur la rédaction d'une demande d'emploi et d'un CV.

2. Sur le rôle des organisations confessionnelles

- Les participants ont beaucoup insisté sur la nécessité de reconnaître le rôle que jouent les églises par leur soutien à la santé des réfugiés, l'égalité des genres et la sécurité le long des itinéraires empruntés par les réfugiés et dans les situations de crise. Dans la mesure où elles sont déjà des partenaires des réfugiés et où ces derniers leur font confiance, elles sont essentielles à la mise en œuvre de toutes les activités relevant du Cadre d'action global pour les réfugiés.
- Il a été précisé que si les églises et autres organisations pouvaient combler des lacunes existant dans l'apport de services et représentaient des pratiques exemplaires, elles ne devaient pas remplacer les organisations chargées d'aider les réfugiés en vertu d'un mandat spécifique.

3. Sur le rôle du secteur privé (et sur une éventuelle « plate-forme mondiale d'entreprises » investissant sur les réfugiés et les communautés d'accueil touchées, complétée par un groupe de travail permettant de comparer les meilleures pratiques sur l'appui du secteur privé aux réfugiés et aux communautés d'accueil)

- Le secteur privé a été reconnu comme un acteur essentiel pour promouvoir une attitude positive envers les réfugiés et la recherche de solutions en leur faveur.
- Outre qu'elle permettrait l'échange des meilleures pratiques existantes concernant les politiques de recrutement des réfugiés, le développement de l'entreprise sociale et l'accès des réfugiés aux services financiers, une plate-forme mondiale d'entreprises pourrait mobiliser efficacement des entreprises du monde entier afin de les sensibiliser au travail des acteurs humanitaires dans les contextes de réfugiés, d'offrir des solutions innovantes pour les actions en faveur des réfugiés, d'utiliser des données empiriques pour démontrer que l'engagement dans les actions en faveur des réfugiés est judicieux sur le plan économique, et de repérer les cas où un tel engagement fait défaut ainsi que ceux où un intérêt commence à se manifester. Cette plate-forme pourrait être mise en relation avec d'autres forums.
- Les plates-formes nationales en ligne peuvent permettre aux réfugiés d'avoir accès à des informations sur les marchés de l'emploi locaux, les lois, les coutumes et autres réglementations applicables, y compris sur les compétences requises pour les emplois.

4. Sur le rôle des universités et des réseaux académiques et sur une « alliance académique pour les réfugiés » :

- Les participants du monde universitaire ont de nouveau souligné le rôle que pouvaient jouer les universités dans l'élaboration de nouvelles initiatives de recherche non seulement sur les réfugiés mais aussi *pour* les réfugiés.
- Les étudiants réfugiés pourraient se voir accorder la possibilité de devenir des chercheurs-assistants, ce qui renforcerait la validité des recherches et leur offrirait une promotion personnelle.
- Les bourses d'études et les programmes doivent tenir compte des obstacles auxquels se heurtent de nombreuses femmes et filles réfugiées, notamment pour parvenir à un niveau d'enseignement secondaire.

Suggestions supplémentaires pour le programme d'action

- Créer des programmes d'étude pour les réfugiés dans les institutions académiques qui ne comportent pas encore de tels programmes, en particulier dans les communautés d'accueil.
- Inviter les cabinets d'avocats à étendre leur clientèle aux réfugiés et aux organisations d'aide juridique aux réfugiés, par exemple en fournissant une assistance gratuite aux demandeurs d'asile déboutés, en organisant des ateliers pour les nouveaux arrivants sur leurs droits et leurs obligations dans un État d'accueil, et en aidant les organisations non gouvernementales dans les recherches faisant intervenir plusieurs juridictions.
- Veiller à ce que les financements soient conformes aux plans de développements nationaux et intégrés aux actions prévues en cas de crise. Le plan régional de résilience des réfugiés pour la crise syrienne élaboré par le HCR et le PNUD est un bon exemple de la « nouvelle méthode de travail » et regroupe plus de 200 acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux : il constitue une réponse humanitaire et de développement intégrée qui a donné des résultats positifs et pourrait servir de modèle.
- D'autres participants ont recommandé d'élaborer un fonds commun permettant aux acteurs du secteur privé de contribuer à l'autonomie des réfugiés, soit dans le cadre de la plateforme mondiale d'entreprises, soit à titre d'initiative séparée.

HCR

23 novembre 2017